

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 12 novembre 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière

Sont absents :

Monsieur Vincent Noël, conseiller
Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère

ORDRE DU JOUR

- 1. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Approbation des procès-verbaux
 - Séance ordinaire du 15 octobre 2024
 - 2.3 Dépôt de la liste des employés embauchés par la directrice générale
 - 2.4 Soutien financier au Partage pour l'organisation de la Guignolée 2024
 - 2.5 Modification de la résolution 2024-02-030 intitulée Octroi de barrages routiers pour l'année 2024 - Barrage routier dans le cadre de la Guignolée des médias de Kateri
 - 2.6 Approbation du budget 2024 révisé en juin et en août de l'Office d'habitation de Roussillon
- 3. CONSULTATIONS PUBLIQUES**
- 4. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
 - 4.1 Adoption du Règlement 1545-M modifiant le Règlement 1497-M relatif à l'adoption de pratiques de consommation et d'activités domestiques écoresponsables

- 4.2 Adoption du Règlement 1546-M modifiant le Règlement 1439-M sur la gestion contractuelle
- 4.3 Avis de motion 2024-21 et dépôt du projet de règlement 1547-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie
5. **OCTROI DE CONTRATS**
- 5.1 Octroi d'un contrat de services professionnels pour l'audit des états financiers des exercices financiers 2024, 2025 et 2026
- 5.2 Octroi d'un contrat de services professionnels d'évaluation foncière
6. **COMMUNICATIONS**
7. **FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS**
- 7.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires
- 7.2 Dépôt de deux états comparatifs
8. **GÉNIE**
9. **GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 9.1 Achat de produits d'assurance pour les cyber-risques
- 9.2 Autorisation de signature - contrat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la tonte, le fauchage et la cueillette de détritrus sur la route 134 à La Prairie
- 9.3 Autorisation de signature - Entente relative à l'exploitation de l'aréna Ville de La Prairie avec Gestion aréna Ville de La Prairie
- 9.4 Autorisation de signature - Projet Ecoquartier TOD La Prairie-sur-le-Parc inc., Règlement hors cour dans le cadre des dossiers 505-17-013279-221 et 505-17-013278-223 et Addenda numéro 2 au Protocole d'entente 2017-00-01 du projet La Prairie-sur-le-Parc inc.
- 9.5 Autorisation de signature - Avenant numéro 1 à l'entente de collaboration numéro 202448 entre la Ville et le gouvernement du Québec en lien avec l'implantation de feux rectangulaires à clignotement rapide sur le boulevard Taschereau
10. **LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE**
11. **RESSOURCES HUMAINES**
- 11.1 Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 5 entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 4503 (employés cols blancs)
12. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

13. TRAVAUX PUBLICS

14. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

14.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 16 octobre 2024

14.2 Dérogations mineures

- Demande de dérogation mineure - comité consultatif d'urbanisme - séance du 16 octobre 2024

14.3 PIIA

- Demandes de PIIA - comité consultatif d'urbanisme - séance du 16 octobre 2024

15. VARIA

15.1 Embauche d'une conseillère aux communications numériques temporaire au Service des communications

16. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

2024-11-230

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté, avec l'ajout du point varia suivant:

15.1 Embauche d'une conseillère aux communications numériques temporaire au Service des communications.

ADOPTÉE

2024-11-231

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

D'APPROUVER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article 21 du Règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

2024-11-232

SOUTIEN FINANCIER AU PARTAGE POUR L'ORGANISATION DE LA GUIGNOLÉE 2024

ATTENDU que l'organisme Partage organise la Guignolée 2024;

ATTENDU qu'il importe que la Ville contribue au succès de cette initiative;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

D'ACCORDER un soutien financier de 5 000 \$ à l'organisme Partage, pour l'achat de denrées utilisées pour les paniers de Noël distribués dans le cadre de la Guignolée 2024.

DE DEMANDER au Partage de présenter un bilan financier démontrant que l'ensemble de la somme reçue de la Ville a servi aux fins prévues.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

ADOPTÉE

2024-11-233

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-02-030 INTITULÉE OCTROI DE BARRAGES ROUTIERS POUR L'ANNÉE 2024 - BARRAGE ROUTIER DANS LE CADRE DE LA GUIGNOLÉE DES MÉDIAS DE KATERI

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution 2024-02-030 adoptée le 20 février 2024, par le remplacement du dernier alinéa du dispositif, par le suivant:

« 134**D'AUTORISER** un barrage routier, aux intersections énumérées au sommaire décisionnel 3166, dans le cadre de la Guignolée des médias de Kateri, organisée par la Table de sécurité alimentaire Kateri en collaboration avec l'organisme communautaire Partage, le 5 décembre 2024 de 7 h à 9 h. »

ADOPTÉE

2024-11-234

APPROBATION DU BUDGET 2024 RÉVISÉ EN JUIN ET EN AOÛT DE L'OFFICE D'HABITATION DE ROUSSILLON

ATTENDU les résolutions 2024-186 et 2024-187 adoptées le 18 septembre 2024 par l'Office d'habitation de Roussillon pour l'adoption de son budget 2024 révisé;

ATTENDU que la Ville doit approuver le budget révisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'APPROUVER le budget 2024 révisé de l'Office d'habitation de Roussillon en date du 3 juin 2024.

D'APPROUVER le budget 2024 révisé de l'Office d'habitation de Roussillon en date du 2 août 2024.

ADOPTÉE

2024-11-235

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1545-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1497-M RELATIF À L'ADOPTION DE PRATIQUES DE CONSOMMATION ET D'ACTIVITÉS DOMESTIQUES ÉCORESPONSABLES

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024;

ATTENDU l'avis de motion 2024-19 donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024;

ATTENDU que le Règlement 1545-M a pour objet de prolonger la durée du programme Consoméco jusqu'au 31 décembre 2026 ou jusqu'à épuisement des fonds.

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le Règlement 1545-M modifiant le Règlement 1497-M relatif à l'adoption de pratiques de consommation et d'activités domestiques écoresponsables.

ADOPTÉE

2024-11-236

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1546-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1439-M SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024;

ATTENDU l'avis de motion 2024-20 donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024;

ATTENDU que le Règlement 1546-M a pour objet de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le Règlement 1546-M modifiant le Règlement 1439-M sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2024-21 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1547-M DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE LA PRAIRIE

Avis de motion est donné par monsieur Denis Girard à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1547-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.

Monsieur Denis Girard dépose le projet de règlement 1547-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie, qui a pour objet de fixer les tarifs pour les biens et services offerts par la Ville de La Prairie, à compter du 1^{er} janvier 2025.

2024-11-237

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DES EXERCICES FINANCIERS 2024, 2025 ET 2026

ATTENDU que l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil doit nommer un vérificateur externe pour au moins trois et aux plus cinq exercices financiers;

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour l'audit des états financiers des exercices financiers 2024, 2025 et 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels pour l'audit des états financiers des exercices financiers 2024, 2025 et 2026, débutant à la date d'adjudication de ce contrat, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, soit MPA inc. Société de comptables professionnels agréés, au montant soumissionné de 103 305,04 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres FINAO-2024-01, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER la directrice des Services administratifs et financiers et trésorière ou son représentant à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour les années 2025 à 2027 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2024-11-238

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION FONCIÈRE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels d'évaluation foncière pour les années 2025 à 2030 inclusivement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels d'évaluation foncière, pour les années 2025 à 2030 inclusivement, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, soit Évimbec ltée, aux prix soumis, pour un total de 3 250 334,07 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres FIN-2024-02, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER la directrice des Services administratifs et financiers ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2025 à 2030, le cas échéant, soient réservées à même le budget des années visées

ADOPTÉE

2024-11-239

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 31 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 3 382 504,20 \$ pour les activités financières, de 612 767,47 \$ pour les activités d'investissement et de 950 392,96 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, sa confirmation de disponibilité de crédits budgétaires ayant été émise.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS

La trésorière dépose les états comparatifs suivants conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*:

1. État qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier 2024, réalisés jusqu'au 30 septembre 2024, et ceux de l'exercice financier 2023 qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de 2023;
2. État qui compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2024, au moment de la préparation de l'état, et selon les renseignements dont dispose alors la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget 2024.

2024-11-240

ACHAT DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES

ATTENDU que la Ville de La Prairie a adhéré, par sa résolution 2024-07-159, au regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2024-2029;

ATTENDU que la municipalité doit acheter les produits d'assurance pour les cyber-risques auprès du soumissionnaire retenu par l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

D'ACHETER les produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2025, auprès de BFL CANADA Risk and Insurance Services Inc., pour un montant de 24 977,95 \$, taxes incluses.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

ADOPTÉE

2024-11-241

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LA TONTE, LE FAUCHAGE ET LA CUEILLETTE DE DÉTRITUS SUR LA ROUTE 134 À LA PRAIRIE

ATTENDU que le contrat entre la Ville et le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la tonte du gazon, le fauchage la végétation et l'enlèvement des détritrus sur la portion de la route 134 située sur le territoire de la Ville vient à échéance le 31 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la tonte, le fauchage et la cueillette de détritrus par la Ville de La Prairie sur la portion de la route 134 située sur son territoire, d'une durée d'un an débutant le 1^{er} avril 2025 pouvant être renouvelé deux autres années, pour un montant forfaitaire de 2 869,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2024-11-242

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À L'EXPLOITATION DE L'ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE AVEC GESTION ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE

ATTENDU que l'entente avec Gestion aréna Ville de La Prairie se termine le 31 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu à la majorité :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à l'exploitation de l'aréna Ville de La Prairie avec Gestion aréna Ville de La Prairie, d'une durée de 5 ans, laquelle débutera le 1^{er} janvier 2025, renouvelable automatiquement pour une période de cinq ans et par la suite, renouvelable par des périodes successives d'un an, à moins d'avis de non-renouvellement.

Madame Sylvie Major enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2024-11-243

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROJET ECOQUARTIER TOD LA PRAIRIE-SUR-LE-PARC INC., RÉGLEMENT HORS COUR DANS LE CADRE DES DOSSIERS 505-17-013279-221 ET 505-17-013278-223 ET ADDENDA NUMÉRO 2 AU PROTOCOLE D'ENTENTE 2017-00-01 DU PROJET LA PRAIRIE-SUR-LE-PARC INC.

ATTENDU que les parties ont convenu de régler le litige à l'amiable et hors cour;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le Règlement hors cour dans le cadre des dossiers 505-17-013279-221 et 505-17-013278-223.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'Addenda numéro 2 au Protocole d'entente 2017-00-01 du projet La Prairie-sur-le-Parc inc. avec 9442081 Canada inc. et La Prairie-sur-le-Parc inc.

ADOPTÉE

2024-11-244

AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT NUMÉRO 1 À L'ENTENTE DE COLLABORATION NUMÉRO 202448 ENTRE LA VILLE ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'IMPLANTATION DE FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE SUR LE BOULEVARD TASCHEREAU

ATTENDU les dépassements de coûts estimés dans le cadre du projet d'implantation des feux rectangulaires à clignotement rapide à être installés aux intersections du boulevard Taschereau et des rues Saint-Paul et Longtin;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion

APPUYÉ DE : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant numéro 1 à l'entente de collaboration numéro 202448 entre la Ville et le gouvernement du Québec représenté ici par le sous-ministre associé aux territoires du ministère des Transports et de la mobilité durable, relative aux feux rectangulaires à clignotement rapide à être installés aux intersections du boulevard Taschereau et des rues Saint-Paul et Longtin.

ADOPTÉE

2024-11-245

AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 5 ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE - SECTION LOCALE 4503 (EMPLOYÉS COLS BLANCS)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

D'APPROUVER la lettre d'entente numéro 5 à la Convention collective entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs) portant sur l'évaluation des emplois et la révision de poste.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 16 OCTOBRE 2024

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 16 octobre 2024.

2024-11-246

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME - SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024**

ATTENDU que la demande de dérogation mineure suivante est présentée au Conseil municipal:

Numéro de la dérogation mineure:	2024-0049
Numéro de cadastre:	5 595 095 du cadastre du Québec
Adresse civique:	1050, rue du Moissonneur
Nature et effets de la demande:	<p>La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'une habitation multifamiliale qui n'est pas conforme au règlement de zonage.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le bâtiment principal est implanté à 2,29 m de la ligne avant située sur l'avenue de la Belle-Dame, alors qu'en vertu des normes inscrites à la grille des usages et des normes de la zone H-323 de l'annexe B du Règlement de zonage 1250, la marge avant minimale est de 6 m;2. Le stationnement à l'intérieur du bâtiment principal est implanté à 3,13 m de la ligne arrière, alors qu'en vertu des normes inscrites à la grille des usages et des normes de la zone H-323 de l'annexe B du Règlement de zonage 1250, la marge arrière minimale est de 13 m;3. Les conteneurs à matières résiduelles sont implantés à 0,06 m de la ligne de propriété, alors que l'article 271 prévoit que les conteneurs à matières résiduelles doivent respecter une distance minimale de 1,2 m d'une ligne de propriété;4. L'îlot de verdure situé à l'intérieur de l'entrée en demi-cercle est d'une largeur de 0,19 m, alors que l'article 337 prévoit que l'extrémité de l'îlot de verdure située à l'intérieur du demi-cercle formé par l'aire de stationnement doit, à au moins un endroit, être située à une distance minimale de 5 m de la ligne de terrain avant;5. L'aire de stationnement aménagée à 1,73 m de la ligne latérale gauche est implantée à l'intérieur de la zone tampon d'une largeur de 2 m, alors que l'article 363 prévoit que toute construction doit être implantée à l'extérieur d'une zone tampon.
Numéro de la recommandation du CCU:	2024-057

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme le 16 octobre 2024;

Monsieur le Maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le Conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du Conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure ci-dessus mentionnée, les attendus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-11-247

DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251;

No PIIA	Adresse	Description	Recommandation CCU
2024-0045	385, rue Beausoleil	Projet de rénovation extérieure	2024-058
2023-0079	205, rue des Galets	Projet d'agrandissement d'un bâtiment principal	2024-059
2024-0050	455, boulevard Taschereau	Projet d'enseigne	2024-061
2024-0051	979, boulevard Taschereau	Projet d'enseigne	2024-062

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-11-248

EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE AUX COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES TEMPORAIRE AU SERVICE DES COMMUNICATIONS

ATTENDU que le poste de conseiller aux communications numériques au Service des communications est vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Julie Doré au poste cadre temporaire de conseillère aux communications numériques au Service des communications selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: directrice du Service des communications.

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 13 novembre 2024.

Conditions de travail: telles qu'indiquées à son contrat de travail.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

2024-11-249

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 23

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Frédéric Galantai, maire

Me Karine Patton, greffière

NON APPROUVÉ